

Trophée CVAT AVIS DE COURSE Samedi 8 juin 2024

AUTORITE ORGANISATRICE : **Yacht Club des Sablettes**

REGLES :

- La régata sera régie par les Règles d'Initiation à la Régate (RIR, document en annexe)
- Les règles de classes et les règles de jauge concernées
- Les règlements OSIRIS
- Les prescriptions de la FFV
- Les règles particulières au CVAT

PROGRAMME :

La régata se déroule sur un jour le samedi 8 juin 2024

11h - 1er Signal d'avertissement.

1 courses sera courue si possible.

A partir de 18 H30 -Proclamation des résultats suivi de la soirée CVAT.

LIEU : de la Grande rade de Toulon jusqu'à la baie des Sablettes

PARCOURS : Les parcours seront de type côtier, départ en Grande Rade de Toulon

PUBLICITE : La régata est classée en *Catégorie C*. La présentation de la carte PUB est obligatoire.

CLASSEMENT :

- Le système de point à minima s'appliquera
- Le système OSIRIS sera utilisé avec la formule « temps sur distance »

CLASSEMENT COMPTANT POUR LE CHALLENGE DE VOILE DE L'AIRE TOULONNAISE

La course comptera pour le classement du challenge CVAT 2025.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes sur le site internet (www.ycsablettes.org) incluant le paiement en ligne des droits d'inscription via la plate-forme AwoO et la transmission de la fiche d'inscription.

Le secrétariat reste bien sûr joignable de 9h00 à 12h00 du mardi au samedi.

Date limite d'inscription Vendredi 7 juin 2024 à 17h00

ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux voiliers des classes Osiris : C D L R1 R2 R3 et R4, les bateaux des classes A, B, sont invités à s'inscrire en classe P.

CLASSES PAVILLON PREPARATOIRE

P (P1 et P2 spécifique CVAT) Flamme Blanche

C - D1 / D2

Flamme 1

D1 : voiliers groupe D ayant RTG ≤ 22 brut, D2 : voiliers groupe D ayant RTG > 22 brut

R1-R2 - L / R3-R4

Flamme 2

Les coureurs devront tous être en possession de la Licence FFV 2024

FRAIS DE DOSSIER Les Frais de dossier requis sont de **35 euros par équipage au bénéfice du CVAT**

INSTRUCTIONS DE COURSE : Les instructions de course seront disponibles sur le site du Yacht club des Sablettes : <http://www.ycsablettes.org/>
et sur le groupe WhatsApp CVAT Tableau Officiel

DECHARGE DE RESPONSABILITE : Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

Voir la règle : "Décision de courir". L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

INFORMATION COMPLEMENTAIRES : N° Tél YCSablettes : 0494305249 Email : ycsablettes@free.fr Site : « www.ycsablettes.org »

Aucun bateau participant à l'épreuve ne pourra rester au port de St Elme, l'entrée du port n'excédant pas un mètre de hauteur d'eau.